

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 23 avril 2026 (PV-CS378)

12h

1222 Albert-Tessier et Plateforme ZOOM

Départements	Délégué.es	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	P
Anatomie	Philippe Paquette	P
Biochimie, chimie, physique et sc. forensique	Benoît Daoust	P
Biochimie, chimie, physique et sc. forensique	Thomas Auvray	P
Biologie médicale	Lionel Berthoux	P
Chiropratique	Christian Linard	P
Ergothérapie	Joanie Maclure	A
Ergothérapie	Pierre-Yves Therriault	P
Études en loisir, culture et tourisme	Isabelle Falardeau	P
Finance et économique	Kais Bouslah	P
Génie électrique et informatique	Michel Lemaire	P
Génie industriel	François Gauthier	P
Génie mécanique	Marianne Boyer	P
Gestion des ressources humaines	Diane Gagné	A
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Léonore Brassard	P
Lettres et communication sociale	Mathilde Barraband	P
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Hédia El Ourabi	P
Mathématiques et informatique	Tarik Boukhalfi	P
Mathématiques et informatique	Pierre-Olivier Parisé	A
Orthophonie	Marie-Ève Caty	A
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Psychoéducation et travail social	Bouchra Taïbi	A
Psychoéducation et travail social	Colombe Lemire	P
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Psychologie	Sylvain Sirois	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Audrey Bistodeau	P
Sciences comptables	Cynthia Allaire	P
Sciences de l'activité physique	Nour Saadé	P
Sciences de l'activité physique	Martin Descarreaux	A
Sciences de l'éducation	Alexandre Gareau	P
Sciences de l'éducation	Nadine Talbot	P
Sciences de l'environnement	Cynthia Morinville	P
Sciences de l'environnement	Éric Harvey	A
Sciences humaines	Pierre Lavoie	P
Sciences infirmières	Liette St-Pierre	P

Sciences infirmières	Camille Gagnon-Béland	A
Comité exécutif		Présence / Absence
Présidence	Pier-Luc Lajoie	P
VP aux relations de travail (VPRT)	Mariane Gazaille	P
VP aux affaires syndicales (VPAS)	Marc Beauregard	P
VP aux affaires universitaires (VPAU)	Chloé Fortin Bergeron	P
VP aux services à la collectivité (VPSC)	Marianne Paul	P
Secrétaire	Lyne Cloutier	P
Trésorerie	Philippe Caron	P
Personnel du Syndicat		Présence / Absence
Conseillère aux relations de travail	Diane Beauchemin	P
Conseiller aux affaires universitaires	François Landry	P

La professeure Lyne Cloutier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire de réunion.

CS378-23-04-2026-01 Ouverture de la réunion

La présidence de réunion souhaite la bienvenue aux délégué-es. Elle rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

CS378-23-04-2026-02 Vérification du quorum

La présidence de réunion déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué-es syndicaux prévu à l'article 12.4g. des *Statuts* du SPPUQTR est atteint.

CS378-23-04-2026-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence de réunion présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS378)
4. Invitées – Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec
5. Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique
 1. Suivis
 2. Tournée du VRRAAC
6. Information préparation à la retraite
7. Tribune des délégué-es
8. Rapport du comité des relations de travail
9. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 12 mars 2026 (PV-CS377)
10. Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs
11. Dépôt de documents
 1. Procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX716 à PV-CX717)
12. Questions diverses

13. Date de la prochaine réunion régulière : 28 mai 2026

14. Clôture de la réunion

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 378^e réunion du conseil syndical ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Liette St-Pierre, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 378^e réunion du conseil syndical du 23 avril 2026.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS378-23-04-2026-04 Invitées – Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec

La présidence de réunion invite les professeures Corina Borri-Anadon et Jeanne Bilodeau, Département des sciences de l'éducation, à présenter le point.

Elles présentent les lois 94 et 9 relatives à la laïcité et les impacts sur le cheminement académique des personnes étudiantes, sur les droits du corps professoral et sur l'autonomie institutionnelle des universités.

Les délégué·es échangent sur les différents impacts et les prises de positions des autres syndicats de professeur·es d'université.

Les professeures invitées demandent aux délégué·es de consulter leurs collègues, puis que le conseil syndical se positionne face à ces deux lois lors de la prochaine réunion prévue pour le 28 mai 2026.

À la suite des échanges avec les délégué·es, la présidence de réunion indique que le point figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

La présidence de réunion remercie les professeures Corina Borri-Anadon et Jeanne Bilodeau pour la présentation et leur disponibilité à répondre aux questions.

CS378-23-04-2026-05 Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique

La vice-présidence aux affaires universitaires présente le point.

1- Suivis

Une rencontre s'est tenue avec des représentants de l'Association générale étudiante afin de discuter de la représentativité étudiante dans la nouvelle structure facultaire. Pour l'heure, les deux places réservées aux étudiant·es au comité de déploiement sont vacantes.

Rencontres avec le procureur du Syndicat pour l'élaboration de propositions de textes sur des enjeux de négociations. La restructuration aura des impacts sur la convention collective. Certains éléments devront faire l'objet de négociation, d'autres pourront

attendre la période officielle du processus de renouvellement de la convention collective qui doit débuter en 2027.

2- Tournée du VRAAC

Dans le cadre de la tournée des départements par l'équipe du vice-rectorat – restructuration académique et amélioration continue (VRRAAC), les délégué·es sont invité·es à partager les enjeux et préoccupations qui ont été soulevés et l'appréciation générale de la rencontre. Les éléments saillants rapportés sont :

- Peu de place à la discussion VS temps alloué à la présentation;
- Inquiétudes face au manque d'information sur le budget de l'UQTR, la ventilation des coûts;
- Manque d'information sur la décentralisation des services et son coût;
- Manque d'information sur le soutien à la recherche et les dégagements;
- Enjeux pour les petits départements (ressentiment de subir une pression);
- Inquiétudes pour la date du 15 juin (adoption en bloc de la restructuration);
- Questionnements sur les postes de vice-recteur·trices adjoint·es et l'ajout de nombreux cadres;
- Quasi-inexistence du service à la collectivité dans les présentations, tant à l'écrit qu'à l'oral;
- Questionnement sur l'implantation possible d'une 6^e faculté (médecine).

La VPAU présente un résumé de la consultation du Syndicat. Du 20 mars au 6 avril, les professeur·es étaient invité·es par le Syndicat à compléter un questionnaire servant à recueillir commentaires, préoccupations et questionnements concernant le Chantier sur la structure de la gestion académique.

Un total de 85 professeur·es a participé au questionnaire. À titre comparatif, la consultation de l'équipe du chantier a connu une participation de 72 répondants, dont 36 professeur·es.

Le président présente la position du Syndicat en prévision de la réunion du conseil d'administration de l'UQTR du 15 juin. Un report partiel de la restructuration académique sera demandé.

Des délégué·es indiquent que leurs assemblées départementales pourraient prendre une position pour demander de reporter en tout en partie la restructuration académique considérant le manque d'informations notamment financières et sur la décentralisation des services.

CS378-23-04-2026-06 Information préparation à la retraite

La secrétaire présente des informations colligées en regard de la préparation à la retraite en indiquant les services, unités et organismes impliqués dans le processus.

La retraite du professeur est régie par des dispositions applicables dans la convention collective (négociées par le Syndicat et l'Université) et dans le règlement du RRUQ (négociées à la Table réseau de négociation : mandatée par le Cartel intersyndical sur les régimes de retraite et sur les assurances collectives (CIRRAC) pour le côté syndical, et la Commission de l'administration et des ressources humaines de l'Université du Québec pour le côté patronal.

Après une période d'échanges, les délégué·es remercient la secrétaire pour la présentation.

Le mandat de la Secrétaire à titre d'officière du Syndicat se terminant le 31 avril 2026, les délégué·es tiennent aussi à saluer tout le travail accompli.

La secrétaire quitte la réunion.

La vice-présidence aux services à la collectivité préside la réunion.

CS378-23-04-2026-07 Tribune des délégué·es

Suivis :

Impossibilité de connaître les revenus générés par les départements. Seules les dépenses sont connues.

(suivi de la réunion du CS377 du 12 mars 2026)

En cours de réalisation. Devrait être finalisé pour être présenté aux départements en septembre 2026.

Nombre de dégagements d'enseignement accordés augmentation de la charge de travail pour les directions départementales dans le nouveau système facultaire.

(suivi de la réunion du CS377 du 12 mars 2026)

Cet enjeu fera l'objet d'une discussion lors de la négociation visant le renouvellement de la convention collective.

Nouveaux sujets :

1. Nouvelle convention collective de l'ASTRE – rétroaction salariale

Un délégué demande des informations au sujet de la rétroactivité salariale.

Information à venir.

2. Embauches de professeur·es et disponibilités des bureaux

Un délégué soulève le problème qu'il y a une pénurie de bureau pour les nouveaux et nouvelles professeur·es embauché·es.

Une rencontre avec l'employeur s'est tenue le 17 avril à ce sujet.

- Plusieurs bureaux ne sont actuellement pas rattachés à une personne;
- Plusieurs espaces pourraient être récupérés;
- Enjeux soulevés que plusieurs professeur·es pourraient céder ou partager leur bureau;
- Syndicat est ouvert à discuter d'aménagements à la convention collective, sous certaines conditions. Les membres seront consultés. Il est cependant demandé à l'employeur de faire des efforts au préalable.

CS378-23-04-2026-08 Rapport du comité des relations de travail

La VPRT et le VPAS présentent le rapport du CRT.

Surcharge de travail - enquêtes de l'employeur

- Des professeurs ont dû investir des heures pour se défendre pendant une enquête exhaustive en 2021.
 - ✓ Demande d'intervention au VRRH en décembre 2021 sans effet.
 - ✓ Décision favorable de l'arbitre (06/2025)
 - ✓ L'UQTR refuse la sentence et a demandé une révision judiciaire

- ✓ Démarches auprès du conseil d'administration pour modification des procédures en cas d'enquêtes futures.
- ✓ Accord de principe : Le temps d'enquête ne pas entraver la carrière professorale = temps de travail à la charge de l'employeur.
- ✓ Seuil et critères à définir.
- ✓ Discussions en cours pour établir un protocole d'allègement de tâche VS surcharge de travail en cas d'enquête.
- ✓ Réponse avec proposition de l'employeur 9 mars 2026.
- ✓ Contre-proposition envoyée le 8 avril 2026.

Interprétation de l'art. 10 de la convention collective et non-respect de l'art. 10 de la convention collective

- L'employeur refuse diverses utilisations de cours en surplus de tâche. L'employeur ne respecte pas le droit des professeurs d'inscrire leur tâche dans leur formulaire et de la soumettre telle quelle à l'assemblée départementale (amendement au grief).
 - ✓ Grief 2024-07
 - ✓ Proposition de règlement reçue en juin 2025
 - ✓ Dépôt d'un amendement au grief.
 - ✓ Contre-proposition envoyée et réponse à des questions des RH.
 - ✓ Discussion d'enjeux le 6 février.
 - ✓ Négociations et entente de principe le 9 février. Dépôt d'une autre proposition syndicale le 10 février.
 - ✓ Le 27 mars l'employeur recule sur l'entente de principe.
 - ✓ Conséquence: nous allons procéder avec le grief en arbitrage – audience 8 mai 2026

Fondation de l'UQTR et annexe C

- Permettre les dons à la Fondation à partir de l'annexe C
 - ✓ Préoccupations patronales à permettre les dons.
 - ✓ Discussions prévues à la mi-juin sur la possibilité de permettre les dons dans des circonstances particulières et balisées.

Attribution des dégagements pour activités de recherche

- L'annexe 5 de la convention collective prévoit la formation d'un comité bipartite pour discuter d'améliorations à la distribution des dégagements pour activités de recherche. Les dernières rencontres du comité ont porté sur :
 - ✓ Discussions sur les dégagements hors modèle, l'admissibilité de diverses supervisions de travaux, de divers financements, et sur le temps de reconnaissance de la supervision.
 - ✓ Analyse de simulations par regroupements facultaires.

Bureaux

- L'employeur réclame la permission de passer outre l'article 23.04 a) qui prévoit un bureau privé à chaque professeur.
 - ✓ Rencontre et discussion sur les préoccupations syndicales le 17 avril.
 - ✓ En attente d'une réponse de l'employeur.

Refus d'AÉR - Ingérence dans le processus d'octroi des AÉR (Art. 14, CC)

- Un professeur a fait une demande d'AÉR, refusée par le DGAAP avant que la commission des études ne se prononce. L'UQTR a entravé ou tenté d'entraver le processus d'octroi des demandes d'AÉR.

- ✓ Grief déposé
- ✓ Déféré à l'arbitrage
- ✓ Pige d'arbitre – dates d'audience à venir
- ✓ Discussions avec l'employeur en vue de tenter de régler le grief et d'établir une procédure (à l'étude).

Partage des crédits de DTR

- L'Université ne permet pas le partage et la rémunération des professeur·es externes à l'Université (Annexe C)
- Procédure de transfert de fonds/de reconnaissance
 - ✓ Discussion avec le Service des ressources humaines;
 - ✓ Ouverture de l'Université; Syndicat favorable
 - ✓ Vérifications préalables à faire auprès du STI et du Service des finances avant et autres constituantes de l'UQ et vérifications du Syndicat auprès des professeur·es en vue d'une proposition pour une lettre d'entente.

CS378-23-04-2026-09 Lecture et adoption du procès-verbal du 12 mars 2026 (PV-CS377)

La présidence de réunion présente le projet de procès-verbal de la 377^e réunion du conseil syndical tenue le 12 mars 2026.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

- | | |
|-------------|--|
| CONSIDÉRANT | le projet de procès-verbal de 377 ^e réunion du conseil syndical tenue le 12 mars 2026 ; |
| CONSIDÉRANT | que les délégué·es ont reçu les projets dans les délais prescrits ; |
| CONSIDÉRANT | l'avis des délégué·es sur la conformité des projets de procès-verbaux ; |

Sur proposition de la professeure Cynthia Allaire, appuyée par le professeur Christian Linard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 377^e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS378-23-04-2026-10 Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs

Le Trésorier indique que le nouveau taux de 1,25 % appliqué à la paie du cycle 5 au 18 avril 2026.

CS378-23-04-2026-11 Dépôt de documents

1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX716 à PV-CX717)

La présidence de réunion attire l'attention des délégué·es sur les procès-verbaux des réunions CX716 à CX717 du comité exécutif et elle invite les délégué·es qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

CS378-23-04-2026-12 Questions diverses

Le Trésorier informe les délégué·es que Statistique Canada a diffusé le 21 avril l'indice des prix à la consommation (IPC Québec) pour le mois de mars 2026. Les résultats

confirment que le seuil de déclenchement de la clause d'ajustement salarial de la convention collective de la SFPQ (10-40.04), à laquelle nous sommes également assujettis, est officiellement franchi.

Considérant que la moyenne 2025-2026 de l'IPC au Québec s'est établie à 2,71 %, un ajustement de 0,11 % devra être appliqué aux échelles salariales, et ce, à partir du 31 mars 2026. Cet ajustement est appliqué avant l'augmentation de salaire de 2,5 % du 1^{er} avril 2026. Cette dernière sera donc recalculée sur le salaire déjà ajusté de 0,11 % au 31 mars 2026.

Il est donc à prévoir une augmentation salariale globale de 2,61275 % pour l'année 2026-2027.

CS378-23-04-2026-13 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion régulière du conseil syndical sera le 28 mai 2026.

Le mandat de la VPSC à titre d'officière du Syndicat se terminant le 31 avril 2026, les délégué-es tiennent à saluer tout le travail accompli depuis sa première élection en 2019.

CS378-23-04-2026-14 Clôture de la réunion

La séance est levée à 15 h 32.

Présidence de réunion

Secrétaire de réunion

Lyne Cloutier
Secrétaire

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires

Marianne Paul
Vice-présidente aux services à la collectivité